

Première région, hors Ile de France, par le nombre de ses monuments historiques classés, seconde pour le nombre de bibliothèques, troisième pour les salles d'art et d'essai, la Bretagne dispose, s'il était besoin de le démontrer, d'un potentiel culturel exceptionnel.

Dès lors, l'action de l'Etat vise non seulement à valoriser ce patrimoine, à soutenir la création artistique dans son dynamisme et sa diversité, mais aussi et surtout à démocratiser l'accès à la culture, à destination de tous les publics et de tous les territoires de la région.

## 1 DÉMOCRATISER LA CULTURE

La démocratisation de la culture a pour objet d'accroître la fréquentation des lieux culturels par les jeunes publics ou ceux qui en sont les plus éloignés, en particulier les personnes handicapées ou incarcérées.

En Bretagne, plus de 1.1 M€ ont été consacrés au secteur de l'éducation artistique et culturelle (hors aides aux structures pour leurs projets artistiques et culturels), concernant 140 000 élèves, soit plus de 20% des effectifs scolaires de l'académie de Rennes. Parallèlement, les programmes culture-justice et culture-santé ont été poursuivis, avec une attention particulière pour les personnes handicapées.

En 2010, l'action de l'Etat a été marquée par la traduction en région de la priorité ministérielle à la «culture pour chacun». Au titre de l'éducation artistique, les tours de table avec les collectivités territoriales, qui ont conduit à la mise en place de comités partenariaux animés par le préfet dans deux départements, ont permis une convergence des dispositifs et au développement de projets entre structures culturelles et établissements scolaires dans des zones repérées conjointement comme moins favorisées.

L'accent a également été mis sur la recherche de nouvelles modalités de soutien à certains lieux culturels situés en zones périurbaines ou rurales, notamment la création de résidences artistiques. De même, le programme des « scènes de territoire »

soutient pour la première fois une dizaine de centres culturels ou théâtres de pays afin d'y renforcer la présence artistique, l'accueil en résidence et l'action culturelle, à la fois dans les périphéries urbaines (Bruz ou Pont Scorff, par exemple), les villes pôles de pays (Guingamp) et la Bretagne centrale (« Le Plancher » en Centre Ouest Bretagne).

Ce programme complète l'action de l'État en faveur des équipements, notamment le programme de soutien aux constructions et modernisations de bibliothèques-médiathèques, qui reste le projet le plus dynamique : pour 2009, la région Bretagne a bénéficié, par l'intermédiaire du concours particulier, de 2,57 M€ pour 53 projets locaux.

Au titre des grands investissements, outre le nouvel équipement du Fonds régional d'art contemporain, l'Etat a confirmé son engagement pour le projet de Centre des congrès au Couvent des Jacobins (Rennes) à hauteur de 5 M€ mais également pour la nouvelle médiathèque de Saint-Malo.

Tandis que les institutions culturelles ont continué à bénéficier d'une attention privilégiée (premier contrat d'objectifs en cours de signature avec le TNB de Rennes en 2010), la DRAC s'est également mobilisée sur la réforme des enseignements supérieurs (arts plastiques et spectacles vivants).

Enfin, la DRAC s'attache à mener un important travail en faveur de l'emploi culturel :

1.négociation de l'accord cadre régional-engagement de développement de l'emploi et des compétences, parallèlement au contrat d'objectifs, en décembre 2009 ;

• 2.promotion des contrats aidés (226 conventions signées avec Pôle emploi en décembre 2009) ;

• 3.signature avec la Région Bretagne et les partenaires sociaux en 2010 d'un contrat d'objectifs emploi-formation pour le spectacle vivant (COEF) ;

• 4.signature en mars 2010 d'une déclinaison en région de l'accord national de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) entre l'Etat et les représentants de la profession.

Enfin, la coopération de la DRAC avec la Chambre de commerce et d'industrie Bretagne Ille-et-Vilaine, la Chambre départementale des notaires de ce département, l'ordre régional des experts comptables et la Fondation de France, s'est renforcée autour du site Internet Mécénat Bretagne.



## 2 SOUTENIR LA DIVERSITÉ, ET VALORISER LE PATRIMOINE

La promotion de la diversité culturelle implique une attention aux actions artistiques de haute qualité, innovantes et structurantes, visant au développement et au renouvellement des publics, par le biais de la contractualisation.

### *Le spectacle vivant et les arts plastiques*

Ainsi, le soutien à la création en spectacle vivant a permis d'aider 20 compagnies dramatiques, 16 compagnies chorégraphiques, 18 ensembles musicaux et vocaux. Une contractualisation a été mise en place avec la plupart des institutions du spectacle vivant et des arts plastiques, pour un total de plus de 12 M€ de subventions. En 2009, neuf conventions nouvelles ont été signées en musique-danse, quatre en art dramatique ou spectacle vivant pluridisciplinaire et deux en arts plastiques.

### *Le patrimoine et l'archéologie*

Pour les monuments historiques, 10 M€, dont un quart dans le cadre du Plan de relance de l'économie, ont été consacrés en 2009 à près de 150 opérations d'investissement et 216 opérations d'entretien, soit 366 opérations au total, dont 224 sur des monuments n'appartenant pas à l'État.

Les crédits en faveur des monuments historiques (10,3 M€) ont permis d'honorer en 2010 les opérations du Plan de relance de l'économie et, en portant l'intervention de l'Etat à 50% pour les travaux d'entretien, de garantir l'emploi spécialisé dans ce domaine particulièrement sensible.

En matière d'archéologie préventive, l'Institut national de recherches archéologiques préventives a réalisé 25 diagnostics et une dizaine de fouilles en 2009.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la constitution du dossier d'inscription de l'ensemble mégalithique du golfe du Morbihan au titre du patrimoine mondial de l'Unesco, un important travail d'inventaire et d'état sanitaire a été engagé.

En 2009, un inventaire effectué sur 108 communes du Centre Ouest Bretagne a permis la découverte de 473 nouveaux sites, qui s'agrègent au 866 déjà connus et seront mis en valeur. En matière de coordination régionale de la politique des espaces protégés, la DRAC a engagé quatorze

études. Deux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ont été révisées en 2009 (Moncontour et Quimperlé) et deux nouvelles ont été créées (Ouessant, La Roche-Derrien). La Bretagne compte désormais 56 ZPPAUP.

### *La numérisation*

Trois projets de numérisation ont reçu le soutien du ministère de la culture pour un montant total de 31.000 €. En partenariat avec les Conseils généraux, la DRAC soutient également des projets de restauration et à de numérisation d'archives anciennes, en particulier de villes petites et moyennes. Dans la perspective de la transition des salles de cinéma à la projection numérique, un état des lieux de l'exploitation cinématographique en Bretagne a été réalisé comme support à la décision pour les collectivités et adressé aux Préfets, aux présidents des conseils généraux, au médiateur du cinéma et à différents organismes professionnels.

### *La littérature et les langues*

Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, partagé entre les ministères de la culture et de l'éducation nationale, un plan régional finalisé en 2010 en Bretagne associe l'Etat, les collectivités territoriales, le monde économique et la société civile.. A cela s'ajoute la valorisation des langues de France, qu'il s'agisse de celles des communautés immigrées (« fête des langues du monde, langues du tonnerre » à Brest) ou des langues régionales.

En 2009, la DRAC a soutenu les actions de collectes et de valorisation menées en particulier par DASTUM, OFIS AR BREZHONEG (office de la langue bretonne) et CHUBRI (Gallo). Les soutiens au développement de l'édition, ont bénéficié à 18 maisons, dont 4 spécialisées en langue bretonne.

Dans le cadre de son soutien au monde du livre, 9 librairies ont bénéficié d'une subvention du ministère de la culture, et 21 d'une aide du Centre national du Livre, dont 17 dans le cadre d'un soutien pour la valorisation des fonds. 21 librairies bretonnes ont reçu le label « Librairies indépendantes de référence ».

Les services de la direction sont également mobilisés sur de nouvelles perspectives de création d'établissements publics de coopération culturelle après les centres de ressources « Livre et Lecture en Bretagne » et « Spectacle vivant en Bretagne » : Office de la langue, établissements d'enseignement supérieur ou structures de diffusion diverses.

